



# CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX SILHOUETTES METALLIQUES

STMT Saint Michel Chef Chef les 18 et 19 mai 2019

Gestion Sportive 2018/2019

Mesdames, Messieurs les Président(e)s,

Les Championnats Départementaux Silhouettes Métalliques auront lieu les 18 et 19 mai 2019 à la S.T.M.T. – Stand de la Hervière 44730 Saint Michel Chef Chef.

Les tirs se dérouleront suivant les règles IMSSU et le règlement de la Gestion Sportive en vigueur.

**Date limite d'engagement le mercredi 17 avril 2019.**

*(Aucune inscription ne sera prise après cette date ou le jour J des compétitions.)*

Programme prévisionnel :

**Samedi 18 mai : Début des tirs 9h00 / Fin des tirs 19h00 (pas de tir entre 13h et 14h)**

**Dimanche 19 mai : Début des tirs 9h00 / Fin des tirs 13h00**

**Attention : Aucun tir ne sera possible en dehors de ces horaires. Il est donc impératif de respecter l'horaire de fin de tirs.**

**Pas de plan de tir réalisé en amont. L'ordre de passage sera fonction de l'ordre d'arrivée et d'inscription sur le pas de tir le jour J.**

***(L'inscription sur le pas de tir est exclusivement réservée aux tireurs et aux disciplines engagées avant le 17 avril 2019 sans dérogation possible).***

Attention : Seules les disciplines Petits calibres seront tirées. 25/50/100m  
Le relevage sera impérativement fait par les coaches.

Engagement unique par discipline est de : 9.20 €.

**L'engagement du club ne sera pris en compte qu'à réception de la totalité des inscriptions de tous les tireurs du club. Ainsi, dans la mesure du possible merci de n'effectuer qu'un seul envoi avec une feuille d'engagement regroupant la totalité de vos compétiteurs.**

**Le règlement devra se faire par virement bancaire au plus tard le 15 mai 2019** en ajoutant une demande d'envoi d'information de ce règlement par mail aux destinataires : [tresoriercdtir44@gmail.com](mailto:tresoriercdtir44@gmail.com) et [cd44.ligue@tirpaysdelaloire.fr](mailto:cd44.ligue@tirpaysdelaloire.fr).

Si impossibilité d'effectuer un virement, se rapprocher de la gestion sportive dès l'envoi des feuilles d'engagement. **Aucun paiement ne sera pris le jour J.**

**Important** : Tout club n'ayant pas réglé sa facture relative à la compétition conformément à la notification ci-dessus se verra refuser l'accès au pas de tir pour ses tireurs avec impossibilité de décaler la série. Il n'y aura pas de dérogations possibles à cette décision.

Toute absence de tireur est à signaler au plus tard 7 jours avant la compétition afin de laisser la place aux tireurs sur liste d'attente. Tout dépassement de ce délai entraînera facturation de l'engagement.

Le Comité départemental CD44 assure les inscriptions aux épreuves régionales. Aucune inscription individuelle, hors de ce circuit ne sera prise en compte pour l'échelon régional.

Cordialement,  
La Gestion Sportive,

CDTIR 44

Association déclarée le 9 Janvier 1974 – N°05512